

**COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS  
de PANGE**

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

Nombre de  
membres  
du Bureau  
Communautaire

18

Membres  
en fonction :

17

Membres présents :

11

Nombre de votants :

12

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Bureau Communautaire**

Séance du 15 septembre 2015 à PANGE

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Date d'envoi de la convocation : 04 septembre 2015

**Présents :**

BAZONCOURT : M. Dominique BERTRAND  
COURCELLES-SUR-NIED : M. Fabrice MULLER  
MAIZEROY : M. Jean-François LEIDELINGER  
MAIZERY : M. Hervé MESSIN  
MARSILLY : M. Lucien MUNIER  
PANGE : M. Roland CHLOUP  
RETONFEY : M. Christian PETIT  
SANRY-SUR-NIED : Mme Sylviane ETERNACK  
SILLY-SUR-NIED : M. Serge WOLLJUNG  
SORBEY : M. Philippe PIOT  
VILLERS-STONCOURT : M. Jean-François LELLIG

**Absents excusés :**

COINCY : M. Michel HERENCIA  
COLLIGNY : Mme Francine KONIECZNY qui a donné procuration à M. MESSIN  
COURCELLES-CHAUSSY : M. Jean-Marie GORI  
MONTROY-FLANVILLE : M. Eric GULINO  
OGY : M. Gilles VOITURET  
RAVILLE : Sans délégué  
SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Alain MANTELET

**1) Déchets.- Signature d'un marché de service pour le tri des journaux, revues, magazines (JRM) et cartonnettes.**

Le Bureau communautaire,

- Vu le marché de services passé avec la société HAGANIS pour le tri des journaux, revues, magazines et des cartonnettes provenant des collectes sélectives des ménages, d'une durée d'un an à compter du 19 septembre 2012, renouvelable sans pouvoir excéder 3 ans soit jusqu'au 18 septembre 2015,
- Vu la consultation lancée et les offres réceptionnées dans les délais,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service,

**APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :**

- Autorise le Président à signer un contrat avec la société ATEP/VEOLIA, rue Louis Bleriot à 57640 ARGANCY, d'une durée d'un an, renouvelable sans pouvoir excéder 3 ans, qui prévoit principalement :

**DEPENSES :**

▶ Tri et conditionnement des journaux, revues, magazines et cartonnettes	25,00 € HT/tonne
--	------------------

**RECETTES :**

▶ Valorisation plancher des journaux, revues, magazines	75,00 € HT/tonne
▶ Valorisation des journaux, revues, magazines	89,00 € HT/tonne
▶ Valorisation des gros de magasin	84,00 € HT/tonne
▶ Valorisation des papiers cartons non complexés PCNC	57,00 € HT/tonne
▶ Valorisation des cartons ondulés	115,00 € HT/tonne

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,  
Pange, le 15 septembre 2015

Le Président  
R. CHLOUP

**2) Zone artisanale d'intérêt communautaire de Montoy-Flanville/Coincy.- Vente de terrain.**

Le Bureau communautaire,

- Vu sa délibération n°B 2010/205 du 14 octobre 2010 relative à l'acquisition des terrains d'assiette de la zone artisanale d'intérêt communautaire de Montoy-Flanville/Coincy,
- Vu la proposition d'acquisition de terrain reçue,

**APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :**

- Décide de vendre à la M. Richard WAGNER une emprise foncière de 1 239 m<sup>2</sup>, correspondant à la parcelle n°557 en section 26 du PLU de Montoy-Flanville, au prix de 16€/m<sup>2</sup>, soit 19 824 € TTC.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,  
Pange, le 15 septembre 2015

Le Président  
R. CHLOUP